

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2798

8 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>BVC S.A.</b> .....	<b>134267</b>	<b>Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.</b> .....	<b>134260</b>
<b>BV.int</b> .....	<b>134267</b>	<b>Ritzia Investments S.à r.l.</b> .....	<b>134260</b>
<b>C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l.</b> .....	<b>134266</b>	<b>Riviera Invest und Services S.A.</b> .....	<b>134258</b>
<b>Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablissements Jean FABER</b> .....	<b>134267</b>	<b>Saharchitects S.à r.l.</b> .....	<b>134258</b>
<b>CBC JV S.à r.l.</b> .....	<b>134266</b>	<b>Sanitaires &amp; Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI)</b> .....	<b>134260</b>
<b>C.B. Fleet Luxembourg</b> .....	<b>134265</b>	<b>SELP (France) S.à r.l.</b> .....	<b>134259</b>
<b>Ceheca S.A.</b> .....	<b>134266</b>	<b>Serena S.à r.l.</b> .....	<b>134261</b>
<b>Chevalier Marin S.A., SPF</b> .....	<b>134266</b>	<b>Sheridan Consult S.A.</b> .....	<b>134258</b>
<b>Continental Finance Group S.A.</b> .....	<b>134268</b>	<b>Sienna Capital S.à r.l.</b> .....	<b>134258</b>
<b>Coopérative Aide par le Travail société coopérative</b> .....	<b>134267</b>	<b>SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>134258</b>
<b>Degroof PE Fund</b> .....	<b>134268</b>	<b>SIPF II B S.à r.l.</b> .....	<b>134258</b>
<b>Douro International Finance S.à r.l.</b> .....	<b>134268</b>	<b>SKI ITW BD S.à r.l.</b> .....	<b>134262</b>
<b>Flooring Industries Limited</b> .....	<b>134262</b>	<b>Smalland Sàrl</b> .....	<b>134265</b>
<b>HAMILTON Soparfi</b> .....	<b>134264</b>	<b>SOPAI SIF SICAV</b> .....	<b>134260</b>
<b>HBC S.C.A., SICAV-SIF</b> .....	<b>134264</b>	<b>SOPAI SIF SICAV</b> .....	<b>134261</b>
<b>Hea Tech</b> .....	<b>134283</b>	<b>Spotclark S.à r.l.</b> .....	<b>134294</b>
<b>Helios</b> .....	<b>134264</b>	<b>Statuto Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>134261</b>
<b>HÊtre s.à r.l.</b> .....	<b>134259</b>	<b>Strela Odin S.A.</b> .....	<b>134259</b>
<b>H.R.K.S. S.A.</b> .....	<b>134271</b>	<b>Sucafina Holding</b> .....	<b>134271</b>
<b>HSBC Portfolios</b> .....	<b>134265</b>	<b>Swiss Asia - China District Energy SICAR</b> .....	<b>134259</b>
<b>Hydro Systems International S.A. II</b> ....	<b>134264</b>	<b>Tactica Management S.à r.l.</b> .....	<b>134288</b>
<b>"IGL S.A."</b> .....	<b>134274</b>	<b>TES Global Investments S.à r.l.</b> .....	<b>134304</b>
<b>International Business Machines of Belgium</b> .....	<b>134265</b>	<b>Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l.</b> ..	<b>134261</b>
<b>I-Wo 2 S.à r.l.</b> .....	<b>134263</b>	<b>Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l.</b> .....	<b>134262</b>
<b>I-Wohnen S.à r.l.</b> .....	<b>134263</b>	<b>Transport Infrastructure S. à r.l.</b> .....	<b>134304</b>
<b>Karoo Investment</b> .....	<b>134262</b>	<b>VaTit Investments S.à r.l.</b> .....	<b>134260</b>
<b>"Medco Investments S.A."</b> .....	<b>134295</b>	<b>Venrey S.à r.l.</b> .....	<b>134269</b>
<b>Perella Weinberg Real Estate Lux</b> .....	<b>134263</b>		
<b>Polyver Group</b> .....	<b>134260</b>		
<b>Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.</b> .....	<b>134259</b>		

**Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123106/9.

(140140509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Sheridan Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.489.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123176/9.

(140140868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123178/9.

(140141084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**SIG Elastic Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123180/9.

(140140308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123184/9.

(140140506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Saharchitects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123123/9.

(140140490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Strela Odin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014123150/10.

(140141015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Swiss Asia - China District Energy SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123155/10.

(140140756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**HÊtre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 173.325.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 09.07.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2014124786/11.

(140141982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 165.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Prospector Rig 1 Owning Company S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014125025/11.

(140141868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.284.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014123166/12.

(140140576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.  
R.C.S. Luxembourg B 45.403.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123157/10.

(140140331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**SOPAI SIF SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 169.641.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123199/10.

(140140881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 178.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125026/11.

(140141867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**VaTit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ritzia Investments S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 166.416.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 11.07.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014125067/11.

(140142014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Polyver Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 182.629.

Les statuts coordonnés au 24/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014125047/12.

(140141517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Serena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 177.652.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123128/9.

(140141089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**SOPAI SIF SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 169.641.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123200/10.

(140140882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.326.

**EXTRAIT**

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014123147/14.

(140140671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 163.635.

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 28 mai 2013, sous le numéro L130084540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014123227/19.

(140141097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**SKI ITW BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 132.532.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014123185/9.

(140141264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Karoo Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 145.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, le rapport de l'auditeur et l'affectation de résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014124858/11.

(140141816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 132.722.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> août 2014:*

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014124717/15.

(140141716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.245.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 117.135.

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 mai 2012, sous le numéro 120078342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014123228/19.

(140140204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.166.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, gérante A et de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, gérants C, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour I-Wohnen S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124820/17.

(140141751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**I-Wo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 174.235.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique I-Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour I-Wo 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124813/18.

(140141771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Perella Weinberg Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.800,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 175.336.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 août 2014*

En date du 4 août 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Stéphanie CHARLES, de son mandat de gérant technique avec effet au 4 août 2014;

- de nommer Monsieur Samuel KREBER, né le 10 mars 1973 à Metz, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant technique de la Société, avec effet au 4 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Perella Weinberg Real Estate Lux

Signature

Référence de publication: 2014125849/19.

(140142578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**HAMILTON Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.659.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124318/9.

(140138677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2013 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124324/11.

(140137630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014124327/13.

(140138301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 23 juillet 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que:

1. l'adresse professionnelle de Mme Karoline WILLOT, administrateur, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. l'adresse de Mme Nancy DHOLLANDER, administrateur, se situe désormais à B-9250 Waasmunster (Belgique), 57, Potaardestraat.

3. l'adresse de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124337/21.

(140138232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Smalland Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iztzig.

R.C.S. Luxembourg B 165.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123191/9.

(140140907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**C.B. Fleet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Août 2014.

Référence de publication: 2014124590/11.

(140142371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**International Business Machines of Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 18.746.

**EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 d'International Business Machines of Belgium, société mère de la succursale luxembourgeoise International Business Machines of Belgium, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

*Pour International Business Machines of Belgium*

Référence de publication: 2014124383/14.

(140137408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**HSBC Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 147.223.

**EXTRAIT**

- Les administrateurs de HSBC Portfolios ont noté la démission de Madame Sylvie Vigneaux (demeurant en France, Place de la Pyramide 4, La Défense 9, 92800 Puteaux) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 9 juillet 2014;

- Les administrateurs de HSBC Portfolios ont co-opté Madame Eimear Cowhey (demeurant au Irlande, 9 Annsbrook, Clonskeagh, Dublin 14) en tant qu'Administrateur avec effet au 9 juillet 2014 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014;

- Les administrateurs de HSBC Portfolios ont élu Monsieur George Efthimiou (demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW1 A 1HL Londres) comme Président du Conseil d'Administration avec effet 9 juillet 2014 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014;

*Pour HSBC Portfolios*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014124334/20.

(140137898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**Ceheca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue de Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 98.743.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014124609/11.

(140141520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2014.

C.A.R.E. Europe 1. S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014124588/12.

(140142195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**CBC JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 179.018.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 4 août 2014:*

*Résolution:*

Le conseil de gérance accepte la démission de son poste de gérant catégorie B de:

- M. Mark Hatherly

avec effet au 2 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014124607/15.

(140141518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**Chevalier Marin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.973.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 31 juillet 2014, et suite à la démission de Monsieur Guy BAUMANN, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au poste d'Administrateur.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 04 août 2014.

*Pour: CHEVALIER MARIN S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014124620/16.

(140141848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.056.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124599/9.

(140142323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablissements Jean FABER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7452 Lintgen, 27, rue Kasselt.  
R.C.S. Luxembourg B 10.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Faber Robert  
*Le gérant*

Référence de publication: 2014124596/11.

(140141947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**BVC S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, cote d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 183.249.

*Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 15 juillet 2014*

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Christophe Cahuzac  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014124586/15.

(140142264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**BV.int, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 47, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 179.793.

*Cession de parts sociales*

Le 27 juin 2014, la société VBM inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne sur Mer sous le numéro d'immatriculation 433 998 556

Cède ce jour à

La société VLJ.int inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B179.677.

417 (quatre cent dix-sept) parts sociales en nue-propiété de la Société BV.int SARL

Au prix net de 208,34 € (deux cent huit euros et trente-quatre cents).

Un extrait du présent acte sera déposé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2014, en 2 exemplaires originaux.

*Pour la société VBM / Pour la société VLJ.int*  
Monsieur Bruno Verley / Monsieur Loïc Verley  
*Son président / Gérant*

Référence de publication: 2014124585/19.

(140141692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Degroof PE Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour *DEGROOF PE FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014124658/13.

(140141562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue extraordinairement le 18 juillet 2014 au siège social de la Société a pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme Monsieur John Penning, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant au 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat prend effet ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124631/16.

(140141662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Douro International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.190.

**EXTRAIT**

En date du 04 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Travis Management S.A. comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination de Mme Sarah Scott Taylor, avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de M. Guy Westmacott, avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de M. Oscar Fahlgren, avec adresse professionnelle au Al Mamoura A, Muroor Street, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis, au poste de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Mme Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Mme Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de M. Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014124663/25.

(140141008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Venrey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.985.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 182.196.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Mr. Raymond DEBBANE, born in Lebanon, on 10 March 1955 and professionally residing at 750, Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States of America, (hereafter the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, by virtue of proxy given on July 2014.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Venrey S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22<sup>nd</sup> of November 2013 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3 dated on 2<sup>nd</sup> of January 2014.

- That the articles of association have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on January 27<sup>th</sup> 2014 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1275 dated on May 19<sup>th</sup>, 2014.

- That the share capital of the Company amounts to one million six hundred twenty-five thousand and five hundred Euros (EUR 1,625,500.-), represented by one million six hundred twenty-five thousand and five hundred (1,625,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million six hundred twenty-five thousand and five hundred Euro (EUR 1,625,500.-) up to one million nine hundred eighty-five thousand and five hundred Euro (EUR 1,985,500.-) by the issuance of three hundred sixty thousand (360,000) ordinary shares, each having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association.

2. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the above resolution.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of three hundred sixty thousand Euro (EUR 360,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one million six hundred twenty-five thousand and five hundred Euro (EUR 1,625,500.-) up to one million nine hundred eighty-five thousand and five hundred Euro (EUR 1,985,500.-) by the issuance of three hundred sixty thousand (360,000) ordinary shares, each having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association.

*Subscription - Payment*

All the issued three hundred sixty thousand (360,000) ordinary shares are subscribed and fully paid-up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, as it has been evidenced to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one million nine hundred eighty-five thousand and five hundred Euro (EUR 1,985,500.-) divided into one million nine hundred eighty-five thousand and five hundred (1,985,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Raymond DEBBANE, né au Liban le 10 mars 1955, ayant son adresse professionnelle à 750, Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, (ci-après «l'Associé Unique»), ici représenté par Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse au 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, en vertu d'une procuration délivrée en juillet 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Venrey S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3 du 2 janvier 2014.

- Que les Statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 27 janvier 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1275 du 19 mai 2014.

- Que le capital social de la Société s'élève à un million six cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.625.500,-), représenté par un million six cent vingt-cinq mille cinq cents (1.625.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) afin de ramener le capital social actuel de un million six cent vingt-cinq mille et cinq cents euros (EUR 1.625.500,-) au montant de un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cents euros (EUR 1.985.500,-) par une émission de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales, chacune ayant les mêmes droits et obligations.

2. Modifier l'article 5.1. des statuts de la Société («les Statuts») afin de refléter la résolution qui précède.

3. Divers

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) afin de ramener le capital social actuel de un million six cent vingt-cinq mille et cinq cents euros (EUR 1.625.500,-) au montant de un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cents euros (EUR 1.985.500,-) par une émission de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales, chacune ayant les mêmes droits et obligations

#### Souscription - Paiement

Toutes les trois cent soixante mille (360.000) parts sociales ont été souscrites et libérée par l'Associé Unique, pré-nommé, par une contribution en numéraire, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est d'un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cents euros (EUR 1.985.500,-) divisé en un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cents (1.985.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et "Associé" sera interprété en conséquence.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36263. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126049/123.

(140143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**Sucafina Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère ultime ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014125143/13.

(140141454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**H.R.K.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.607.

---

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of H.R.K.S. S.A. a Luxembourg société anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Commercial register and company register of Luxembourg, number B 70.607, incorporated by a notarial deed dated 30 June 1999, published in the Luxembourg official gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 712 of 24 September 1999 (hereinafter the "Company").

The meeting is opened at 2.30 p.m. and is chaired by Mr Jind ich SKOKAN, director of companies, residing in Praha, Czech Republic.

The President appoints as secretary Mr Patrick VAN HEES, licencié en notariat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The board of the meeting being constituted, the chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 600 (six hundred) shares, each with a nominal value of EUR 5.000,- (five thousand euros), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Declaration of compliance with obligations imposed by article 267 of the Act;
2. Approval to the Common Draft Terms of Cross-Border Merger as published in Memorial C;
3. Approval to the transfer of any and all assets and liabilities to the acquiring company Pankrác, a.s., incorporated and existing under the laws of the Czech Republic;
4. Discharge to the Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties until the date of the Merger's completion;
5. Indication of the place of custody of the social documents during the legal delay and other provisions to be adopted with respect to the dissolution of the company and cancellation of its registration.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The general meeting declares that all the documents required by section 267 of the Act have been made available to the shareholders of the Company at the registered office of the Company at least one month before the date of this meeting and that the procedure complies with the obligations imposed by the Luxembourg law concerning cross-border mergers.

*Second resolution*

The general meeting, having duly considered the common draft terms of merger approved by the Board of Directors of the Company at its meeting of 5 June 2014 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1491 of 11 June 2014 and the report of the Board of Directors of the Company explaining and justifying the merger, decides to approve the merger with "Pankrác, a.s., Id. No. 60193077, with registered office at Bud jovická 64/5, Praha 4 - Michle, Czech Republic, registered in the Commercial register maintained by the Municipality Court in Prague Section B, Insert 2320 (hereinafter "Absorbing Company").

The merger is conditional on its approval by the Absorbing Company and the completion of the merger will be effective on the date of registration of the Merger with the Trade Register kept by the Municipal Court in Prague (the "Date of effect").

*Third resolution*

The General Meeting hereby states that all assets and liabilities of the Company will be automatically transferred to the Absorbing Company.

The general meeting hereby states that the date from which acts by the Company are, for accounting purposes, treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company is the 1<sup>st</sup> November 2013.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the general meeting finds that the Company will cease to exist on the Date of Effect and that all shares issued by the Company will be cancelled on that date.

The general meeting also notes that the mandate of the directors and the auditor of the Company shall terminate on the Date of Effect.

The general meeting grants full discharge to the members of the Board of Directors and the auditor of the Company for the performance of their duties until the date on which the merger becomes effective.

*Fifth resolution*

The general meeting decides that the books and documents of the Company will be kept for the period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

*Statement*

Notary undersigned certifies, pursuant to Article 271 (2) of the Act, the existence and legality of the acts and formalities required of the Company and the proposed merger.

Nothing contained in the agenda, the meeting was adjourned at 2.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg at the registered office of the Company, the date stated above.

After reading and interpretation to the appearing persons, they signed with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte du précède**

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de H.R.K.S. S.A. une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous B 70.607, constituée par acte notarié en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 712 du 24 septembre 1999 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Jind ich SKOKAN, administrateur de société, demeurant à Prague, République Tchèque

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, licencié en notariat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 600 (six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 5.000,- (cinq mille euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Déclaration de conformité avec les obligations imposées par l'article 267 de la loi;
2. Approbation du projet commun de fusion transfrontalière tel que publié au Mémorial C;
3. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la société absorbante Pankrác, a.s., constituée et existant sous les lois de la République Tchèque;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de réalisation de la fusion;
5. Indication de l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal et autres dispositions à prendre relativement à la dissolution de la société et à la radiation de son immatriculation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société, au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée et que la procédure est conforme aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les fusions transfrontalières.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant dûment considéré le projet commun de fusion approuvé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 5 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 11 juin 2014 ainsi que le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant la fusion, décide d'approuver la fusion avec "Pankrác, a.s., Id. No. 60193077, avec siège social à Bud jovická 64/5, Praha 4 - Michle, République Tchèque, immatriculée au Registre du Commerce tenu au Tribunal Municipal de Prague sous le fichier B n°2302 (ci-après «Société Absorbante»).

La fusion est réalisée sous la condition de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante et sera effective à la date de l'immatriculation de la Fusion au Registre de Commerce tenu par la Cour municipale de Prague («date de prise d'effet»).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate par la présente que tous les avoirs et engagements de la Société seront transférés de plein droit à la Société Absorbante.

L'assemblée générale constate que la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale constate que la Société cessera d'exister à la date de prise d'effet et que toutes les actions émises par la Société seront annulées à ladite date.

L'assemblée générale constate par ailleurs que le mandat des administrateurs et du commissaire de la Société prendront fin à la date de prise d'effet.

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de CF Corporate Services.

*Déclaration*

Le Notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Skokan, P. Van Hees, P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2014. REM/2014/1545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127179/151.

(140144269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**"IGL S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 189.280.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the first of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The foundation Stichting Administratiekantoor IGL, with statutory seat in the municipality of Haarlemmermeer, having its address at Wijkermeerstraat 32B, NL-2131 HA Hoofddorp,

hereby represented by Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing foundation and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing foundation, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of " IGL S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

**Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other

manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-), divided into:

- three hundred (300) Class A redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class B redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class C redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class D redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class E redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class F redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class G redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class H redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class I redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;
- three hundred (300) Class J redeemable Shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each;

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The redemption of shares of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be possible upon unanimous resolution of the annual general shareholders' meeting, provided that only one class of shares may be redeemed by the general meeting during a specific financial or calendar year. As a consequence of such redemption of a specific share class Article 5 shall be amended accordingly.

The General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption, in accordance with the provisions by law.

**Art. 6. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or e-mail.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 9. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The members of the Board shall be split into several categories.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 10. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and when at least one director of each category is present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will be committed as follows:

- by the joint signature of two Directors of the Category A in case of the entry by the Company into any agreement, contract or commitment in respect of which the aggregate amount involved is less or equal than ten thousand Euro (EUR 10.000.-);

- by the joint signature of one Director of each Category in case of the entry by the Company into any agreement, contract or commitment in respect of which the aggregate amount involved is more than ten thousand Euro (EUR 10.000.-).

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Luxembourg Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Luxembourg Companies Act 1915 and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

b) The first annual General Meeting will be held in 2015.

c) The first chairman of the board of directors may be appointed by the extraordinary general meeting following the incorporation of the company.

### *Subscription*

All the three thousand (3.000) shares have been subscribed by the foundation Stichting Administratiekantoor IGL, prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about two thousand Euro (EUR 2.000.-).

### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at eight and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

#### *Directors A:*

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel.
- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel.
- Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Rob SONNENSCHNEIN, prenamed.

#### *Directors B:*

- Mr. Marcellinus J.M. BURGHOUWT, director, residing at B-3900 Achel, Slipstraat 57,
- Mrs. Christina G. VAN DEN SANDEN, director, residing at B-3900 Achel, Slipstraat 57.

#### *Directors C:*

- Ms. Ilse M. BURGHOUWT, student, residing at B-3900 Achel, Slipstraat 57,
- Ms. Gabrielle C.M. BURGHOUWT, student, residing at B-3900 Achel, Slipstraat 57.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

- 4) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
- 5) The registered office of the company is established at L-2134 Luxembourg, 50, Rue Charles Martel.
- 6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.
- 7) Mr. Marcellinus J.M. BURGHOUWT, prenamed, is appointed as chairman of the board of directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze.

Le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La fondation Stichting Administratiekantoor IGL, ayant son siège statutaire dans la commune de Haarlemmermeer, et ayant son adresse à Wijkermeerstraat 32B, NL-2131 HA Hoofddorp,

représentée par Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la fondation comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La fondation comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "IGL S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-), divisé en:

- trois cents (300) actions rachetables de classe A de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe B de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe C de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe D de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe E de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe F de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe G de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe H de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe I de CENT EUROS (€ 100.-) chacune;
- trois cents (300) actions rachetables de classe J de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le rachat des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J est possible et doit être décidé par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise à l'unanimité, laquelle ne peut décider du rachat que d'une classe d'action par année d'exercice ou civile. En conséquence du rachat d'une classe d'action spécifique les dispositions de l'article 5 devront être modifiées en conséquence.

L'Assemblée Générale stipule termes et les conditions de rachat, correspondant aux dispositions de la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par e-mail une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique).

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par e-mail à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration et si au moins un administrateur de chaque catégorie est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera liée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A en cas d'entrée par la Société dans tout accord, contrat ou engagement à l'égard duquel le montant total en jeu est inférieur ou égal à dix mille Euros (EUR 10.000.-);
- par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie en cas d'entrée par la Société dans tout accord, contrat ou engagement à l'égard duquel le montant total en jeu est supérieur à dix mille Euros (EUR 10.000.-).

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.
- c) Le premier président du conseil d'administration pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui suivra la constitution de la société.

#### *Souscription*

Toutes les trois mille (3.000) actions ont été souscrites par la fondation Stichting Administratiekantoor IGL, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à huit et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateurs A*

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, prénommé.

*Administrateurs B*

- Monsieur Marcellinus J.M. BURGHOUWT, directeur, demeurant à B-3900 Achel, Slipstraat 57,
- Madame Christina G. VAN DEN SANDEN, directrice, demeurant à B-3900 Achel, Slipstraat 57.

*Administrateurs C*

- Madame Ilse M. BURGHOUWT, étudiante, demeurant à B-3900 Achel, Slipstraat 57.
- Madame Gabrielle C.M. BURGHOUWT, étudiante, demeurant à B-3900 Achel, Slipstraat 57.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

5.- Le siège social est fixé à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

7.- Monsieur Marcellinus J.M. BURGHOUWT, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H. J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 août 2014. Relation: ECH/2014/1470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014127215/498.

(140143723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**Hea Tech, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: TherMond.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.286.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et un juillet.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

THERMOLUX IMMOBILIERE, une société responsabilité limitée de patrimoine familial, ayant son siège social au 10, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B5574,

dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Manou MOND, ingénieur, né à Luxembourg, le 26 décembre 1980, demeurant à L-1258 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Brasseur.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "HeaTech" (la Société) faisant le commerce sous l'enseigne «TherMond». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet (i) la prestation de service dans le domaine HVAC sanitaire et énergies renouvelables, (ii) l'installation de chauffage et de sanitaire, (iii) le dépannage, l'entretien et la réparation de chauffage et (iv) la vente d'articles se rapportant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un des gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B. En cas d'absence de gérant de Catégorie B, la société est engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants de Catégorie B.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Associé(s)	Parts sociales
THERMOLUX IMMOBILIERE . . . . .	125 (cent vingt-cinq)
Total . . . . .	125 (cent vingt-cinq)

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marcel MOND, ingénieur, né à Luxembourg, le 3 février 1948 demeurant à L-1258 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Brasseur.

- Monsieur Manou MOND, ingénieur, né à Luxembourg, le 26 décembre 1980 demeurant à L-1258 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Le siège social de la Société est établi au 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Mond et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2014. LAC/2014/36638. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127183/248.

(140143755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**Tactica Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 189.358.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr. Alejandro GONZALEZ FLORENZANO, entrepreneur (profession), born in Lausanne (Switzerland), on March 7, 1975, residing in CH-1244 Choulex, 83, Chemin des Princes (Switzerland),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Art. 1.** The company (hereinafter the "Company") is a limited liability company which shall be governed by the relevant laws, and in particular by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereinafter the "Law"), and by these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies, including but without limitation, in the capital of Tactica Finance S.C.A., a company incorporated in the form of partnership limited by shares, and to act as managing general partner of Tactica Finance S.C.A., or of other partnerships limited by shares.

The Company shall specifically be responsible for administering, managing and promoting Tactica Finance S.C.A. and its assets. The Company may also provide management services to other companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.

The Company shall perform no manufacturing activity, nor will it maintain any commercial establishment open to the public.

The Company may also perform, on both its own behalf and on behalf of third parties, all useful operations or operations necessary to the attainment of its corporate object, or which may be directly or indirectly related to this corporate object.

**Art. 3.** The Company has been established for an indefinite period.

**Art. 4.** The Company shall be established under the name "Tactica Management S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary general meeting of the partners deliberating as in the case of amendments to the Articles of Association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in the case of several managers, by the management board.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital of the Company may be modified at any time by a resolution of the general meeting of partners, in accordance with article 14 herein.

**Art. 8.** Each share of the Company confers entitlement to a fraction of the assets and profits of the Company, in direct proportion to the number of shares outstanding.

**Art. 9.** The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share. The undivided co-owners must appoint a single person to represent them with regard to the Company.

**Art. 10.** Shares shall be transferable only in accordance with the law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved as a result of the death, insolvency or bankruptcy of the sole partner or one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, whether or not they are partners. They shall be appointed and removed by a general meeting of the partners, which shall determine their powers and the duration of their appointment, and whose decisions are by a simple majority vote. If no term is indicated, the managers shall be appointed for an indefinite period. The managers may be re-elected but they may also be removed and replaced with or without reason (ad nutum) at any time. If several managers are appointed, a management board shall be constituted.

The management board can choose a chairman from among its members. The management board shall meet when convened by the chairman or by two of the managers in the place specified in the notice of the meeting.

The chairman shall preside over all general meetings of the partners and all meetings of the board of management but, in his absence, the partners or the managers may appoint another manager as acting chairman by a majority vote by those present at said general meeting or meeting.

The management board may from time to time appoint authorised representatives as it deems necessary for the purposes of operating and managing the Company. Such appointments may be revoked by the management board at any time. Authorised representatives may not be managers or partners of the Company. Any authorised representatives appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and obligations conferred on them by the management board.

Notices of meetings of the management board must be sent to all the managers in writing or by e-mail or by fax or by any other electronic means capable of proving the existence of such notice, at least twenty-four hours before the time set for the meeting, except in the event of emergency, in which case the nature and reasons for this emergency shall be mentioned in the notice of the meeting. The notice may be waived by the consent of each manager in writing, by e-mail or by fax or by any other similar means of communication. Special notice shall not be required for a meeting of the board held at a time and in a place determined in a resolution previously adopted by the management board.

Any manager may be represented at any meeting of the management board by appointing in writing or by e-mail or by fax or any other similar means of communication capable of proving the appointment of another member of the management board as his representative.

The proceedings of the management board shall be effective only if the majority of its members are present or represented. Decisions shall be by a majority vote by the managers present or represented at the meeting. In the event that, during a meeting, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have the deciding vote.

Minutes of management board meetings shall be signed by the chairman of the board.

Meetings of the management board may also be held by telephone or by videoconference and shall be subject to the above rules of quorum and majority.

Resolutions taken shall be validated by circulating the minutes and having the minutes signed by the members of the duly convened meeting of the management board.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each of these documents being signed by one or more of the managers.

The management board can unanimously adopt resolutions based on one or more similar documents being circulated by expressing their approval in writing, by e-mail or by fax or by any other similar means of communication. This set of documents shall constitute the circulated documents duly executed as proof of the resolution taken. The resolutions of the managers, including those taken by circulation of documents, shall be certified as effective and an extract may be issued bearing the individual signatures of each of the managers.

The Company shall be properly represented in official deeds, and in respect of third parties and the authorities, by each manager acting with full powers.

**Art. 13.** No contracts concluded or transactions made by the Company with any other company or undertaking shall be deemed flawed or invalid due to the fact that one or more managers or authorised representatives of the Company may have an interest of any kind whatsoever in said company or undertaking or may be a director, manager, partner, authorised representatives or employee of said other company or undertaking.

Any manager or executive of the Company who is a director, manager, authorised representative or employee of a company or undertaking with which the Company enters into contracts or has a business relationship shall not, for such reason, be of the right to deliberate, vote or act with regard to matters relating to said contract or undertaking.

In the event that a manager or authorised representative has a personal interest in a transaction made by the Company, the manager or authorised representative in question shall inform the management board and shall not deliberate or take part in the vote relating to such transaction; a report on the subject of this transaction and of the personal interest of this manager or authorised representative shall be made at the subsequent general meeting of the partners.

The term “personal interest” used in the above sentence shall not apply to relationships or interests which may exist in any manner, any capacity or any terms whatsoever in connection with any other company or entity which may be determined at the management board’s discretion.

The manager or managers (as applicable) shall not contract, by virtue of his/their office, any personal obligation concerning commitments validly taken by him/them in the name of the Company.

The Company shall compensate any manager or authorised representative, his inheritors, executors and administrators, for any expenses reasonably incurred in relation to any action, suit or proceedings in which he may be involved in his capacity as a manager or authorised representative of the Company or for having, at the Company’s request, been a manager or authorised representative of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and for which he is not entitled to any compensation, conditional on his not being subject to any criminal conviction.

In the case of such a transaction, said compensation shall be awarded only if the Company is notified by its legal adviser that the manager or authorised representative has not committed said breach of his duties. The right to compensation shall not preclude any other rights in his capacity as manager or authorised representative.

**Art. 14.** Each partner may participate in the collective decisions or general meetings of the partners regardless of the number of shares held by the partner. Each partner has voting rights in proportion to the number of shares held by the partner. Collective decisions or resolutions by the partners shall only be validly taken if they are adopted by partners holding more than half the share capital.

However, resolutions to amend the Company’s Articles of Association may only be adopted by a majority of partners holding at least three quarters of the share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Provided that and for as long as the Company has more than 25 partners, the general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the city of Luxembourg at the Company’s registered office or in any other place in Luxembourg which shall be set out in the notice of the meeting, at 10:00 on the last Friday of the month of June. If this day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting may be held abroad if the board deems that exceptional circumstances so require.

**Art. 15.** The financial year shall commence on 1 January each year and end on 31 December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the annual accounts of the Company shall be drawn up by the manager or, in the case of several managers, by the management board.

Any partner may inspect the annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 17.** The gross profit of the Company shown in the annual accounts, after deduction of expenses, amortisations and other charges, shall represent the net profit. Five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve until the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance of the net profit may be distributed to the partners in proportion to their participating interest in the Company’s capital.

**Art. 18.** Dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions stipulated by the Law.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the Company, liquidation shall be by one or more liquidators, who may or may not be partners, appointed by the partners and whose powers and remuneration shall be determined by the partners.

**Art. 20.** If, and for as long as a partner has sole ownership of all the Company’s shares, the Company shall be a single shareholder company within the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the Law shall apply.

**Art. 21.** For all matters not covered by a specific provision in the Articles of Association, reference shall be made to the Law.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) share quotas have been subscribed by the sole shareholder Mr. Alejandro GONZALES FLORENZANO, pre-named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 2) The following persons have been appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Etienne MOUTHON, born in Paris (France), on February 27, 1966, residing professionally at 1, place Saint-Gervais, CH-1201 Geneva (Switzerland);
  - Mr. Peter BUN, born in Tilburg (the Netherlands), on August 26, 1969, residing professionally at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 3) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "ISOSTRESS", established and having its registered office in L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 128503, has been appointed as supervisory auditor for a period ending at the next annual general meeting of shareholders.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

Monsieur Alejandro GONZALEZ FLORENZANO, entrepreneur, né à Lausanne (Suisse), le 7 mars 1975, demeurant à CH-1244 Choulex, 83, Chemin des Princes (Suisse),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société (ci-après la "Société") est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans de sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, y compris, mais sans limitation, dans le capital de la société Tactica Finance S.C.A., une société constituée sous la forme d'une société en commandite par actions, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de Tactica Finance S.C.A., ou d'autres sociétés en commandite par actions.

La Société assurera notamment l'administration, la gestion et la promotion de Tactica Finance S.C.A. et de ses avoirs. La Société peut également fournir des services de gestion à d'autres sociétés.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 4.** La Société existera sous la dénomination “Tactica Management S.à r.l.”

**Art. 5.** Le Siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social s’élevé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt -cinq (125) parts sociales (les “parts sociales”) de cent Euros (EUR 100) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l’assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n’est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l’avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps à autre nommer des fondés de pouvoirs qu’il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n’en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L’avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l’existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour la réunion, sauf s’il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l’avis de convocation de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l’assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire pouvant prouver la nomination d’un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l’hypothèse où lors d’une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance qui étaient dûment convoqués et tenus.

Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs des gérants.

Le conseil de gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société est valablement représentée dans les actes, et vis-à-vis des tiers et des autorités, par chaque gérant agissant seul.

**Art. 13.** Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalides par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fonde de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fonde de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fonde de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fonde de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, pTactica du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fonde de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction conclue par la Société, ce gérant ou fonde de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fonde de pouvoir à la prochaine assemblée des associés.

Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnisera tout gérant ou fonde de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fonde de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fonde de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, sous réserve qu'il n'ait pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.

Dans le cadre de cette transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fonde de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fonde de pouvoir.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés..quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixe dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée général annuel pourra se tenir à l'étranger si le conseil constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, par le conseil de gérance. Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

**Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déductions frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde de bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Des dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur, associés ou not, nommes par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminés par les associés.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Monsieur Alejandro GONZALES FLORENZANO, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Etienne MOUTHON, né à Paris (France) le 27 février 1966, demeurant professionnellement au 1, place Saint-Gervais, CH-1201 Genève (Suisse);
  - Monsieur Peter BUN, né à Tilburg (Pays-Bas), le 26 août 1969, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 3) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ISOSTRESS", établie et ayant son siège social à L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128503, a été nommé commissaire aux comptes pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128255/360.

(140144813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123140/9.

(140140697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**"Medco Investments S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 189.434.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 103178,

here duly represented by its sole manager Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "MEDCO INVESTMENTS S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

## II. Capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3<sup>rd</sup> Tuesday of the month of June at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;

- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void."

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign.

In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.

### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
- 2) As allowed by Law and the Articles, Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23<sup>rd</sup> of June 1969, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) The partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du GrandDuché de Luxembourg "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

## I. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “MEDCO INVESTMENTS S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d’administration ou de l’administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une simple décision du conseil d’administration la Société ou, dans le cas d’un administrateur unique, par une décision de l’administrateur unique.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l’article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s’établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n’a qu’un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d’actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l’article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n’a qu’un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d’une griffe.

Toutefois l’une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d’administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

134304

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014129618/519.

(140146630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Transport Infrastructure S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.374.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014123230/10.

(140140252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014123242/10.

(140140910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---